

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/ 08 DU 30 AVRIL 2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET N°15/812 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS SAUDIEN DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE, SIGNE A RIYADH EN ARABIE SAUDITE LE 09 NOVEMBRE 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République ;
Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;
L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de prêt n°15/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien de Développement relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Riyadh en Arabie Saoudite le 09 novembre 2023, est ratifié.

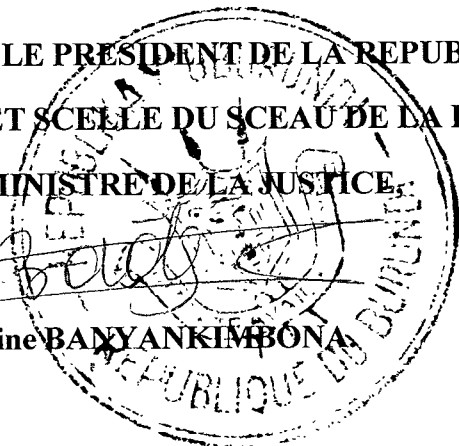
Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 30 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCELE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Domine BANYANKIMBONA



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°15/812 ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET DE REHABILITATION ET EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE KAMENGE, SIGNE A RIYADH EN ARABIE SAOUDITE LE 9 NOVEMBRE 2023

**Nous, Evariste NDAYISHIMIYE,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,**

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt n°15/812 entre la République du Burundi et le Fonds Saoudien pour le Développement relatif au financement du projet de réhabilitation et équipement du Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge, signé à Riyadh en Arabie Saoudite le 09 novembre 2023 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 30 avril 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,


Domine BANYANKIMBONA

